

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 08/10/2024 - B2024/012271 - 2022 B 00570 - 798 795 662 - GUCLU

122X

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise <u>GUCLU</u>				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>0 PLACE DU 19 MARS 1962 38200 VIENNE</u>							
SIREN <u>7 9 8 7 9 5 6 6 2</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>					
				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 10 2 3</u>			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	17 000	012	17 000	
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	2 244	030	901	
	Immobilisations financières * (1)		040	20	042	20	
	Total I (5)		044	19 264	048	901	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	586	052	586	
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	1 476	070	1 476	
		Autres* (3)	072	218	074	218	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	9 066	086	9 066	
Charges constatées d'avance*		092		094			
Total II		096	11 347	098	11 347		
Total général (I + II)		110	30 611	112	901		
PASSIF				Exercice N 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	5 000			
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126	500			
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)		132	4 995			
	Report à nouveau		134	(1 934)			
	Résultat de l'exercice		136	8 759			
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142	17 320			
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	406			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	157			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) <u>169</u>)		172	1 713			
	Comptes courants d'associés		173	10 113			
	Autres dettes		175				
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176	12 389				
Total général (I + II + III)		180	29 709				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

DA

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise GUCLU		Néant ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
				Exercice N clos le	
				13 1 1 2 2 0 2 13	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	
	Production vendue	Biens	215	214 18 268	
		Services*	217	218 24 806	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230 1 640		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232 44 714			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234 2 831		
	Variation de stock (marchandises)*		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238 4 985		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* (dont crédit bail - mobilier - immobilier :)		242 21 086		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 1 149	244 1 329	
	Rémunérations du personnel*		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252 3 719		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255	254 449	
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259 260	262 1	
	Total des charges d'exploitation (II)		264 34 400		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270 10 315			
Produits financiers (III) 280		Charges financières (V) 294 10			
Produits exceptionnels (IV)		290			
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347	300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)		306 1 546			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)		310 8 759			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			
		312 8 759 314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324 1 546		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248 330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987 342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655 350	
	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	648	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352 10 305 354	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356	
		Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370 10 305 372		

OA

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2024

Désignation de l'entreprise : GUCLU

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	17 000	402		404		406	17 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques	440		442		444		446		
	matériel et outillage industriels	450		452		454		456		
	Installations générales	460		462		464		466		
	agencements divers	470	2 244	472		474		476	2 244	
	Autres immobilisations corporelles	480	20	482		484		486	20	
TOTAL		490	19 264	492		494		496	19 264	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques	530		532		534		536		
	matériel et outillage industriels	540		542		544		546		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	550		552		554		556		
	Matériel de transport	560	453	562	449	564		566	901	
	Autres immobilisations corporelles	570		572		574		576	901	
TOTAL		570	453	572	449	574		576	901	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

OA

Désignation de l'entreprise : GUCLU				Néant ☒ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610		612	614	616
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666
TOTAL		680		682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683			
Autres immob. incorporelles	700		705			
Terrains	710		715			
Constructions	720		725			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			
Matériel de transport	750		755			
Autres immobilisations corporelles	760		765			
TOTAL	770		775			
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
				2		
				3		
				4		
				5		
				6		
				7		
				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		
				780		
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés				983		
Déficits reportables				984		
Déficits de l'exercice				860		
Total des déficits restant à reporter				870		
III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		
N° du centre de gestion agréé				388		
Montant de la TVA collectée				374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

OIA

Désignation de l'entreprise : GUCLU		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *	376	1	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	44 714	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	44 714	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	4 985	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	21 086	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	26 071	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	18 643
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	18 643	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

DA

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 7 9 8 7 9 5 6 6 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GUCLU

ADRESSE (voie) 0 PLACE DU 19 MARS 1962

CODE POSTAL 38200

VILLE VIENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AYDIN Prénom(s) OMER

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 21011978 N° Département 99 Commune EMIRDAG Pays TR

Adresse : N° 13 Voie RUE VICTOR FAUGIER

Code Postal 38200 Commune VIENNE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

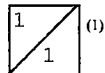
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

OFA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 2 3

SIREN 7 9 8 7 9 5 6 6 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

GUCLU

ADRESSE (voie) 0 PLACE DU 19 MARS 1962

CODE POSTAL 38200

VILLE VIENNE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

01A

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2024)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Remboursements 6	
M AYDIN OMER		100	2023						
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

07

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
GUCLU 0 PLACE DU 19 MARS 1962 38200 VIENNE FRANCE	0 PLACE DU 19 MARS 1962 38200 VIENNE
SIRET 79879566200021	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées CAFE BAR Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	10 305	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

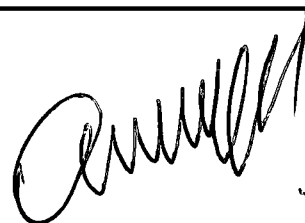
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

0A

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 13052024 Lieu : VIENNE Qualité : GERANT Nom du signataire : M AYDIN OMER



OA

SARL GUCLU
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
Siège social : Place du 19 Mars 1962, 38200 Vienne
RCS de Vienne sous n° 798 795 662

**RAPPORT DE GESTION
ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DES
ASSOCIES
Exercice clos le 31 décembre 2023**

OA

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous avons adressé, avec le présent rapport, tous les autres documents prescrits par la loi, à savoir :

- les comptes annuels,
- le texte des résolutions que nous proposons à votre vote,
- le rapport spécial prévu L 223-19 du Code de Commerce.

Les comptes de bilan que nous vous soumettons ont été établis dans le respect des dispositions du code de commerce (art 8 à 17), de la loi numéro 83353 du 30 avril 1983 et du décret numéro 831020 du 29 novembre 1983 (articles 7, 21 et 24).

Après constitution des amortissements et des provisions qui nous ont paru nécessaires pour faire face à des pertes et charges probables, les comptes et le bilan fait apparaître, pour l'exercice écoulé, un **résultat positif de 8 759 €**, au sujet duquel nous vous ferons si après une proposition d'affectation conforme aux stipulations de nos statuts

OA

I. Compte-rendu de la gestion et situation de la société durant l'exercice écoulé :

Hors Taxes :

- Les produits d'exploitation se totalisent à	44 714 €
- les charges d'exploitation se totalisent à	34 400 €
- le résultat d'exploitation est donc de	10 315 €

Compte tenu des charges financières (10 €), des produits financiers (0 €), des charges exceptionnelles (0 €), des produits exceptionnels (0 €), de l'impôt sur les sociétés (1 546 €), le résultat courant après impôt se traduit par un bénéfice de 8 759 €.

Aucune dépense ni charge de la nature de celles visées à l'article 39.4 CIG n'a été comptabilisé au cours de cet exercice.

Au cours de la même période, les investissements ont été de 0 euros, se décomposant comme suit :

- élément incorporels : 0 euro
- éléments corporels : 0 euros
- immobilisations financières : 0 euro

Quant à l'effectif moyen du personnel, il était de 5 personnes pour cet exercice.

II. Evolution

Cet exercice social se solde par un résultat positif. Nous espérons progresser pour l'exercice en cours et avoir un résultat positif.

Au cours de l'exercice, l'ancien président Monsieur OLCAY Emrullah a démissionné pour laisser sa place à Monsieur AYDIN Omer.

III. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Nous vous informons qu'aucun événement particulier, susceptible de remettre en cause le résultat acquis, n'est à signaler depuis le début de l'exercice en cours.

IV. Activité en matière de recherche et de développement :

Pour satisfaire aux prescriptions légales, nous vous précisons que notre société n'est pas intéressée par les activités de cette nature.

V. Informations relatives aux filiales et participations (Lois n°85-705 du 12.07.1985-Article 356 à 356-3 de la loi du 24.07.1966 et la loi n°89-531 du 02.08.1989)

O A

Pour satisfaire aux prescriptions légales, nous vous précisons que notre société ne possède aucune filiale, qu'elle n'a pas de participation dans d'autres sociétés et qu'elle n'est concernée par aucune de ces dispositions.

VI. Propositions d'affectation du résultat :

En conformité des dispositions statutaires, nous vous proposons d'entériner l'affectation du résultat de l'exercice comme suit :

➤ **En autres réserves : 7337 €**

VII. Résolutions proposées à l'assemblée :

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

La gérance

Lyon, le 15 Mai 2024



SARL GUCLU
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
Siège social : Place du 19 Mars 1962, 38200 Vienne
RCS de Vienne sous n° 798 795 662

**PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
Du 15/05/2024**

OA

A Lyon,

L'associé unique s'est réuni en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation qui leur en a été faite par la gérance.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Omer AYDIN**, agissant en qualité de gérant, qui rappelle la répartition actuelle du capital de la société.

EST PRESENT :

- **Monsieur Omer AYDIN**, propriétaire de 100 parts sociales numérotées de 1 à 100,

Total égal au nombre de parts composant le capital social, soit 100 parts sociales.

Après avoir constaté que la totalité des parts sont présentes, Monsieur le président déclare la séance ouverte.

Monsieur le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39.4 du CGI,
- Approbation du rapport de gestion, de l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2023**,
- Affectation des résultats
- Approbation de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Puis il ouvre les débats.

Après discussion, le président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

01A

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance :

-de ce que les dispositions légales statutaires concernant tant la convocation de l'assemblée, que la communication des comptes sociaux ont été respectées et, notamment de la mise à disposition des associés de l'inventaire dans les conditions de l'article 36 alinéa 2 du décret du 23 Mars 1967.

-ainsi que les réponses données aux questions écrites posées par des associés conformément aux dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la société.

DEUXIEME RESOLUTION

Dépenses

L'assemblée générale, sur rapport de la gérance, statuant en application de l'article 223 quarter CGI

- Prend acte d'aucune dépenses ni charges de la nature de celles visées à l'article 39.4 de ce code n'a été comptabilisée au cours de cet exercice.

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la société.

TROISIEME RESOLUTION

Comptes annuels

L'assemblée générale, connaissance prise des documents prescrit par la loi, approuve le rapport de gestion, l'inventaire, les comptes annuels et l'annexe concernant l'exercice social soumis à l'approbation de l'assemblée tel qu'ils ont lui été présentés, et donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pendant ledit exercice.

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la société.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectations

L'assemblée générale, après avoir délibéré, constate que le résultat de l'exercice est de **8 759 €** et qu'il y a lieu d'affecter cette somme de la manière suivante :

- | | |
|------------------------------|------------------|
| ➤ En Autres réserves | : 1 934 € |
| ➤ En Report à nouveau | : 6 825 € |

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la société.

01A

CINQUIEME RESOLUTION

Rémunération gérance

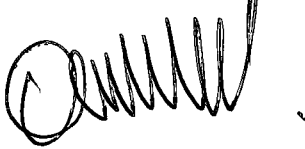
Approuve la rémunération brute ainsi que les remboursements des frais occasionnés pour les besoins de la société allouée à la gérance au cours de cet exercice.

Cette résolution mise à la voix est adoptée à l'unanimité des voix attachées aux parts émises par la société.

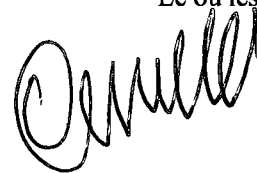
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Le gérant et
Président de la séance



Le ou les associés



O A